

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_54

VENTILATION BUDGETAIRE DU LIFE WILD BEES - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Date de la convocation

03/07/25

Le 10 juillet 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			6	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte		P BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	2		8	8

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

Code projet : 1404

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

Mesure 7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques

Contrat de Parc 2023 – 2026 : hors contrat de Parc

Le rapporteur, Cathy Hornebeck, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2021-02 en date du 16 février 2021 du Bureau syndical actant l'engagement technique et budgétaire du programme LIFE Wild Bees

Contexte :

Le mi-parcours du projet LIFE Wild Bees est passé. Cette étape a permis de faire un bilan de l'avancement de l'ensemble des actions du projet et de répreciser pour chacune les objectifs à atteindre d'ici la fin du projet, ce pour le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'ensemble des partenaires engagés.

Il s'agit au cas par cas de poursuivre les projets en cours, de rattraper des imprévus (annulation de travaux, sous consommation budgétaire, (...), et de mettre en œuvre des actions non encore démarrées, prévue dans la seconde moitié du programme. **Cette redéfinition des objectifs s'accompagne d'ajustements financiers qui ne modifient pas le budget global du projet (délibéré le 16 février 2021, délibération B.2021-02) mais le répartissent différemment au sein des actions. Le budget global du LIFE Wild Bees reste de 6 544 031 € dont 524 781 € pour le Parc.**

Description du projet :

Détail par action :

Action C1 « Sur des sites à haute valeur écologique, engagés dans une gestion conservatoire, engager des travaux pour favoriser les pollinisateurs sauvages » :

Un projet de restauration écologique a été identifié en substitution aux deux projets ne pouvant être menés via le LIFE sur les sites de l'Office national des Forêts (en cause une délégation de maîtrise d'ouvrage juridiquement difficile). Ce projet vise à convertir une coupe forestière en prairie sur une parcelle du Conservatoire d'Espaces naturels (CEN) sur la commune de Meymac en bordure de la tourbière du Longeyroux. Les travaux sont prévus pour l'automne 2025.

L'ensemble du budget initialement prévu pour l'action C1 de restauration écologique ayant déjà été consommé par les premiers chantiers réalisés (à Chavanac et Millevaches), il est proposé de transférer une partie du budget (20 000€) de l'Action E3 (Accompagnement de projets communaux) vers l'action C1. Les accompagnements communaux (cours d'école, chantiers participatifs sur fonciers public) sont en cours auprès de 15 communes en concordance au prévisionnel du LIFE mais avec une sous réalisation financière.

Le plan de financement de cette action pour ce dernier projet de restauration à réaliser est le suivant :

Dépenses	Recettes		
		%	€
Travaux de restauration écologique (C1) 20 000 €	Europe	60%	12 000
	Région	14%	2 800
	Etat	5%	1 000
	OFB	4%	800
	Haute-Vienne	1%	200
	Sous-total	84%	16 800
	% autofinancement	16%	3 200
Total		100 %	20 000 €

Action C2.2 « Restauration/recréation de corridors écologiques favorables aux pollinisateurs sauvages en milieu agricole » :

Jusqu'à présent mise de côté par manque de temps, cette action vise à agir pour les pollinisateurs en milieu agricole via des actions concrètes. En concordance avec l'ancien programme porté par le Parc « Plantons des Haies », l'objet est de proposer des plantations de linéaire et viser la réalisation de 5 projets. Ces actions pourraient s'étendre au semi de jachères/bandes fleuries.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		%	€
Travaux de création de corridors en milieu agricole 18 000 €	Europe	60%	10 800
	Région	14%	2 520
	Etat	5%	900
	OFB	4%	720
	Haute-Vienne	1%	180
	Sous-total	84%	15 120
	% autofinancement	16%	2 880
Total		100 %	18 000 €

Action C3 « Développement d'une proposition de mélanges de graines florales mellifères adaptées aux territoires des parcs » :

L'objectif de valorisation et développement de la filière Végétal Local était initialement prévu par la distribution de sachets de graines labellisées dont les l'approvisionnement reste complexe à assurer par les prestataires qui ne peuvent répondre de commandes supplémentaires. Afin de valoriser le budget restant et de compléter la réponse du Parc à l'objectif du LIFE, il est proposé d'intégrer d'autres actions comme la collecte de graines sauvages et le semis / la plantation de végétaux sauvages d'origine locale hors de surfaces agricoles (Action C2.2) et de parcelles publiques (Action E3). Le budget de 6200 € déjà délibéré (B.2022-76) est étendu à 13 200€ afin de couvrir les dépenses actuellement engagées et celles à venir en particulier des brossages de prairies naturelles.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		%	€
Développement de la filière végétal local (C3) 13 200 €	Europe	60%	7 920
	Région	14%	1 848
	Etat	5%	660
	OFB	4%	528
	Haute-Vienne	1%	132
	Sous-total	84%	11 088
	% autofinancement	16%	2 112
Total		100 %	13 200 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la ventilation ajustée des moyens visant à atteindre les objectifs du projet ainsi que les transferts de financements entre actions prévisionnelles sans augmenter l'enveloppe globale du Parc naturel régional de Millevaches prévue au LIFE ;
- de valider le plan de financement ajusté en conséquence ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la ventilation ajustée des moyens visant à atteindre les objectifs du projet ainsi que les transferts de financements entre actions prévisionnelles sans augmenter l'enveloppe globale du Parc naturel régional de Millevaches prévue au LIFE ;
- de valider le plan de financement ajusté en conséquence ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		10	14	20		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 11/07/2025
Et qu'elle a été affichée le 11/07/2025

Ph. Brugere



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 019-251900130-20250710-B_2025_54-DE